

## ***Affirmations de l'Église Unie concernant le mariage***

Nous affirmons que le mariage est un don de Dieu par lequel les chrétiens et chrétiennes font alliance l'un-e avec l'autre et avec Dieu. Dans le mariage, nous nous engageons pour toute la vie à être présent-e l'un-e à l'autre, à exprimer dans toute leur richesse la tendresse et la sexualité humaine et, s'il y a des enfants, à leur donner amour, éducation, et soins.

Nous affirmons la valeur du mariage et le fait que l'Église doit travailler à la fois pour sauvegarder et soutenir cette institution, ainsi que pour accompagner ceux et celles qui entrent dans cette relation d'alliance.

Nous reconnaissons que le mariage peut également être destructeur. En tant qu'institution, le mariage subit l'influence des attitudes culturelles qui ont été patriarcales et oppressives à une certaine époque; ces attitudes ont trouvé leur expression dans l'exploitation, l'abus et la violence. Le mariage ne doit pas être idéalisé ou idolâtré comme une fin en soi.

Nous affirmons que l'unité du mariage vient de Dieu et dépasse ce que les deux personnes impliquées y apportent. Cette unité crée un espace sacré qui doit être nourri et affectionné.

Nous affirmons que la relation sexuelle dans le mariage est destinée à être

- une profonde expression de toute la personne;
- un désir ardent de communion totale avec l'autre;
- une façon créative et sainte de s'exprimer en l'autre et avec l'autre.

Nous reconnaissons que la relation sexuelle peut devenir une façon d'exploiter l'autre personne pour sa satisfaction personnelle.

Nous affirmons que, d'une perspective chrétienne, le mariage est basé sur la fidélité exprimée par

- le choix d'une personne de préférence à toute autre;
- le risque et la vulnérabilité dans la relation;
- la volonté d'user de patience et de compréhension dans la relation, et le travail nécessaire pour faire grandir celle-ci ;
- l'acceptation et le soutien de l'autre avec ses dons uniques ; la priorité accordée à l'autre devant ses propres intérêts, dans un engagement spirituel, émotionnel et physique à long terme;

et que ces intentions prennent tout leur sens et ont pleine valeur symbolique dans l'exclusivité sexuelle du mariage.

Nous reconnaissons l'engagement qui existe dans plusieurs types de relations autres que le mariage, l'Église étant appelée à exercer son ministère auprès des personnes impliquées dans ces relations, entre autres.

Nous affirmons que l'Église est appelée à mettre en lumière et à travailler au développement des valeurs essentielles du mariage et de la famille qui contribuent à l'intégrité des personnes, tout comme elle est appelée à récuser les pratiques et les attitudes qui limitent ou dégradent leur valeur personnelle, même lorsque la culture favorise ces pratiques et ces attitudes.

Comme Église, nous nous sommes régulièrement engagés à fournir les ressources nécessaires à la préparation des couples pour le mariage, et nous avons créé et soutenu des programmes d'enrichissement du mariage.

Lors du 38<sup>e</sup> Conseil général (2003), nous nous sommes engagés à travailler à la reconnaissance civile du mariage pour les conjoints-es de même sexe dans la législation sur le mariage.

Le 32<sup>e</sup> Conseil général (1988) a affirmé que Dieu souhaitait que les relations humaines soient fidèles, responsables, justes et aimantes, et qu'elles apportent santé, guérison, et soutien au couple et à la communauté. Cela sous-entend que ces critères s'appliquent aux relations hétérosexuelles et aux relations homosexuelles.

« Nous croyons en Dieu: qui a créé et qui continue à créer ... » L'Église Unie du Canada reconnaît que nous n'avons pas une compréhension pleine et complète de Dieu et de ses intentions, et que notre croissance et notre apprentissage comme individus et comme communauté de foi doivent se poursuivre.

Notre compréhension du mariage veut qu'il soit enraciné dans l'amour: amour de Dieu pour l'humanité; amour entre partenaires de vie qui cherchent à vivre une relation basée sur la confiance, la mutualité et l'engagement. Également amour des communautés de soutien - les familles, les ami-e-s, les paroisses - qui reconnaissent la valeur de ces relations, qui les soutiennent, les nourrissent, les mettent à l'épreuve et les respectent.

La reconnaissance civile du mariage entre personnes de même sexe affirme l'amour que ces dernières expriment par leur relation et leur engagement. C'est aussi une question de justice, d'égalité de droits, de responsabilités, de privilèges, et de protection auxquels ces couples de même sexe ont droit comme tout autre couple dans notre société. Cela implique également l'assurance que toute personne soit traitée de manière juste, digne et respectueuse. Personne n'est exclu de l'amour de Dieu; personne ne doit perdre ses droits à cause de son choix de partenaire.